le jeudi 20 mars 2003

13 heures

Prière.

Le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Ashfield, viceprésident, assume sa suppléance.

L'hon. P. Robichaud dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Vivez vos vacances au Nouveau-Brunswick!* : *Guide touristique officiel* 2003.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. N. Betts:

- 43, Loi modifiant la Loi sur les sociétés en nom collectif;
- 44, Loi modifiant la Loi sur l'enregistrement des sociétés en nom collectif et des appellations commerciales.

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

Il est unanimement convenu de passer outre à l'étude des motions émanant des députés, pour laquelle deux heures sont prévues.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après les troisième et deuxième lectures, se forme en Comité des subsides pour continuer l'étude des prévisions budgétaires du ministère des Services familiaux et communautaires puis en Comité plénier pour étudier le projet de loi 30.

Est lu une troisième fois le projet de loi suivant :

18, Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'eau.

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

À l'appel de la troisième lecture du projet de loi 19, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 19 soit maintenant lu une troisième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 19, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'environnement*, est en conséquence lu une troisième fois, et il est ordonné qu'il soit adopté.

Est lu une deuxième fois le projet de loi suivant :

42, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick.

Il est ordonné que ce projet de loi soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield prend le fauteuil.

À 18 heures, la séance est suspendue d'office jusqu'à 19 heures.

19 heures

La séance reprend sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield prend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Bernard, vice-président, assume sa suppléance. Le président du comité, M. Ashfield, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL COMPTE ORDINAIRE 2003-2004

	Votés (\$)
MINISTÈRE DES SERVICES FAMILIAUX	
ET COMMUNAUTAIRES	
Services généraux et planification	7 565 000
Services sociaux familiaux et communautaires	388 846 000
Sécurité du revenu	230 508 000
Services d'habitation	69 748 000
Élaboration et surveillance des programmes	3 683 000
Moins : crédits législatifs	35 000
Votés	700 315 000

journal act 1155cmotec	
PRÊTS ET AVANCES	
ICES FAMILIAUX	
ES	
	7 095 000
FONDS DE ROULEMENT	
SOLDES MAXIMAUX	
2000 2001	
DE ROULEMENT	
ommunautaires	1 900 000
CAISSE	
	24 000
ommunautaires	100 000
es crédits.	
	PRÊTS ET AVANCES VICES FAMILIAUX ES FONDS DE ROULEMENT SOLDES MAXIMAUX 2003-2004 DE ROULEMENT ommunautaires CAISSE ommunautaires communautaires

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, M. Bernard prend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Ashfield, vice-président, assume sa suppléance. Le président du comité, M. Bernard, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

30, Loi sur l'électricité.

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

La séance est levée à 23 heures.